

Envoyé en préfecture le 31/08/2021

Reçu en préfecture le 31/08/2021

Affiché le 31/08/2021

ID : 086-218601649-20210830-2021\_35-AR

Breac  
Le Fraut

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

### **ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTHOIRON**

2021-35      Le Maire de la Commune de MONTHOIRON :

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2019 prescrivant la révision allégée du plan local d'urbanisme et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2021 ayant arrêté le projet de PLU,

Vu l'ordonnance n° E21000057/86-modif. en date du 28 juin 2021 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers désignant M. Merland Philippe, demeurant à Smarves (86240) en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

### **A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de la commune de Monthoiron pour une durée de 33 jours, du lundi 20 septembre 2021 au vendredi 22 octobre 2021.

**Article 2** : A l'issue de la présente enquête publique, le Maire et son conseil examinent les observations figurant au dossier d'enquête en tenant compte des conclusions du commissaire enquêteur.

Si les observations sont ponctuelles, les modifications seront du ressort du Conseil Municipal, si les observations sont substantielles, il sera nécessaire de consulter préalablement les représentants des services de l'Etat associés à la procédure, si les observations portent atteintes à l'économie générale du PADD, une enquête publique complémentaire devra avoir lieu, et le PLU pourra même faire l'objet d'un nouvel arrêt.

**Article 3** : M. Merland Philippe, domicilié à Smarves (86240), retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif.

**Article 4** : Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Monthoiron pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'enquête publique sera close le vendredi 22 octobre 2021 à 12 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante « Mairie 6, rue de la Garenne 86210 Monthoiron » ou à l'adresse électronique suivante [mairie@monthoiron.fr](mailto:mairie@monthoiron.fr), en précisant en objet : « Enquête publique révision allégée PLU Monthoiron ».

Envoyé en préfecture le 31/08/2021

Reçu en préfecture le 31/08/2021

Affiché le 31/08/2021

ID : 086-218601649-20210830-2021\_35-AR



**Article 5 :** M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie :

- le lundi 20 septembre 2021 de 14h30 à 17h30
- le mardi 28 septembre 2021 de 15h30 à 19h00
- le lundi 4 octobre 2021 de 14h30 à 17h30

**Article 6 :** Dès réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.

**Article 7 :** Dans le cadre du présent dossier de PLU, un dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet est consultable en mairie aux heures indiquées aux articles 4 et 5.

**Article 8 :** Le dossier d'enquête publique comporte l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement. Cet avis est consultable en mairie aux heures indiquées aux articles 4 et 5.

**Article 9 :** La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : M. le Maire de Monthoiron, Patrice Azile.

**Article 10 :** La commune dispose d'un site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées : [www.monthoiron.fr](http://www.monthoiron.fr).

Le public pourra communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie@monthoiron.fr](mailto:mairie@monthoiron.fr), en précisant en objet : « Enquête publique révision allégée PLU Monthoiron ».

**Article 11 :** Le présent arrêté sera affiché via l'avis d'enquête publique au moins 15 jours avant le début de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête sur le panneau d'information de la Mairie.

**Article 12 :**

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Enquêteur,
- M. le Président du Tribunal Administratif,
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Châtelleraut.

Fait à Monthoiron, le 30 août 2021

Le Maire,  
Patrice AZILE



Le Maire :

- \* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- \* Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification